



Section Sportive Escalade

De la 6^è à la 3^è
Collège du Château



En entrant à la section sportive escalade :

- Vous vous engagez à pratiquer l'escalade au moins 2 fois par semaine et à fournir un travail scolaire assidu.
 - Vous visez un niveau régional, voire le haut niveau en escalade, tout en suivant votre scolarité dans de bonnes conditions.
 - Vous vous préparez à devenir encadrant, juge, officiel.
 - La section fonctionne en partenariat avec le club d'escalade Morlaisien « Les Danseurs du Roc ».
- ☞ L'inscription à l'association sportive du collège (UNSS) est par ailleurs obligatoire.

Le Recrutement et les dates à retenir :

Le recrutement se fait sur dossier puis sur tests en situation.

Le **dossier de candidature** doit être retourné au secrétariat du collège pour
mercredi 5 mai 2021 avant 12h

Les tests auront lieu :

mercredi 12 mai 2021 de 14h30 à 16h



Le jury observera :

- Le comportement moteur sur le mur.
- Le comportement global en hauteur.
- La capacité d'adaptation à l'engagement demandé.
- L'attitude avant, pendant et après les tests.

☞ **Toute absence le jour des tests de sélection entraînera l'annulation de la candidature**



Important :

La section est ouverte aux élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème}

En 6^{ème} la section sportive n'est pas compatible avec « bilangue Espagnol »

En 4^{ème} et 3^{ème} : la section sportive n'est pas compatible avec « langue et culture européenne Anglais ».

A partir de la 5^{ème}, la section est compatible avec « langue et culture de l'antiquité : latin grec »

Le dossier de candidature peut être retiré auprès des professeurs de CM2, ou au secrétariat du collège. Il est téléchargeable sur le site du collège : http://collegeduchateaumorlaix.fr/crbst_23.html
Il devra être retourné complet, avec les justificatifs, au secrétariat du collège du Château **pour mercredi 5 mai 2021, 12h.**

☞ Pour tous les candidats, il sera demandé un certificat de non contre-indication à la pratique de l'escalade en compétition, à fournir au plus tard à la rentrée de septembre.

☞ **L'élève qui entre en section sportive s'engage à suivre la section durant les quatre années de collège.**